**Seine Maritime**

**Arrondissement de Dieppe**

**Commune de BLOSSEVILLE SUR MER**

***EXTRAIT DU REGISTRE DES***

***DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL:***

**L'an deux mil quinze, le 30 juin**, le conseil municipal, légalement convoqué pour un conseil municipal, s'est réuni à la mairie à 19h00, sous la présidence de Pascal VANIER, Maire.

**Etaient présents :** VANIER Pascal, LOUVEL Jacques, BLOSSEVILLE Laurent, GAILLANDRE Alain, GRATIGNY Laurent HALLEBARD Mireille, WAGNER Annie, MAURIQUE Laurence, ROBILLARD Marie-Line,

Absents excusés :

Date de convocation:

27/01/2015

**Nombre de conseillers :**

En exercice: 11

Présents : 09

Votants : 10

BLOSSEVILLE Richard

LEFEBVRE Sophie ayant donné pouvoir à Mr BLOSSEVILLE Laurent

**SECRETAIRE DE SEANCE :** M. Laurent BLOSSEVILLE

**Compte rendu de la séance du 07 Avril 2015**

Le compte rendu de la séance du 07 avril 2015 est approuvé à l’unanimité des membres présents ;

**Cimetière :**

**Accès PMR**

Un accès pour les personnes à mobilité réduite doit être réalisé, l’agenda d’accessibilité programmé doit être déposé avant le 27 septembre 2015.

3 devis ont été demandés auprès d’entreprises locales :

* Gagneraud 19 944.76 € HT
* La Grainvillaise 12 866.60 € HT
* Ets Mahieux et fils (1ere proposition) 12 372.24 € HT
* Ets Mahieux et fils (2eme proposition) 18 279.32 € HT

Les membres du conseil municipal se sont rendus sur le site du cimetière pour se rendre compte des travaux à réaliser. Monsieur le Maire propose aux membres du conseil d’aller voir les travaux réalisés aux Vikings à Saint Valery en Caux et au cimetière de Cailleville.

La décision sera prise après la visite des élus sur ces différents sites.

Les membres du conseil municipal autorisent Mr Le Maire à faire les demandes de subvention auprès du Département, de la DETR et de la Communauté de communes de la Côte d’Albâtre.

**Règlement de cimetière**

Un règlement de cimetière va être élaboré après le recensement complet des concessions et la mise à jour du logiciel CIL Cimetière. Il n’est pas obligatoire mais il sera adressé à toutes les compagnies de pompes funèbres susceptibles d’intervenir dans le cimetière communal afin de leur préciser les modalités d’intervention dans le cimetière communal. Un cadenas va être installé sur la barrière d’accès aux voitures afin de pouvoir contrôler les interventions. Le règlement sera proposé en commission et approuvé par le conseil municipal.

**Projet de lotissement communal** :

Habitat 76, Sodineuf, Gagneraud construction, Logéal et Séminor ont été contacté afin de proposer un projet de lotissement communal sur le terrain situé derrière la mairie. Seul Séminor n’a pas encore répondu.

Le problème majeur reste l’assainissement, la Communauté de Communes de la Côte d’Albâtre a été contacté par courrier le 12 mai, la réponse de celle-ci est arrivé le 12 juin 2015. Un rendez a eu lieu avec Mr le Président de la CCCA le 22 juin et un nouveau courrier a été fait à la CCCA le 26 juin.

L’entreprise Gagneraud a déjà fait un schéma d’aménagement avec 23 logements. Ils doivent acheter le terrain car ils ne sont pas bailleurs sociaux. Ils proposent dans leur projet d’intégrer la réhabilitation du bâtiment communal.

Toutes les entreprises doivent rendre leur projet pour la mi-juillet.

Monsieur le Maire invite les conseillers municipaux à se rendre à Saint Pierre de Manneville et Claville ou des projets ont été réalisés par les bailleurs sociaux qui ont répondu.

Le projet de Gagneraud semble proposer trop de logements.

Monsieur le Maire invite également les conseillers à venir consulter tous les projets dès leur réception.

**Enquête publique carte communale** :

Suite aux observations de la DDTM, Madame la Sous-Préfète suggère de refaire une enquête publique intégrant les différentes remarques des personnes publiques associées. La carte communale pourrait être validée telle quelle mais serait facilement attaquable devant le tribunal administratif et pourrait invalider tous les CU et PC futurs.

Les membres du Conseil municipal approuvent à l’unanimité le recensement des éléments paysagers et patrimoniaux ainsi qu’une nouvelle enquête publique.

**Changement du matériel informatique :**

Le poste informatique du secrétariat arrive en fin de vie, il est nécessaire de le remplacer rapidement. Le prestataire Caux Formatique sera chargé du changement de poste et de la mise en réseau de la mairie.

Les membres du conseil approuvent cette décision à l’unanimité.

**Contrats des Saisonniers**:

Comme chaque année des jeunes sont recrutés pour aider les bénévoles à organiser la fête de la moisson.

Guillaume GAILLANDRE, Louis BERGER et Medhi GAUTHIER sont retenus pour cette activité et pour l’organisation des jeux insolites entre le 14 juillet et le 16 aout, les dimanches et jours fériés.

Les dépenses générées par l’embauche des jeunes pendant l’été sont compensées par la récupération de la taxe de séjour.

**Fête de la moisson** :

Il manque du matériel (pinces à chardon, seaux, collier de chevaux…) pour la décoration de l’église. Le matériel utiliser les autres années appartiendrait à l’ancien président du Comité des Fêtes qui ne souhaite pas le prêter mais le louer pour la somme de 800 € avec une caution de 1 500 €, mais il n’a pas créé d’association pour la location.

Le matériel avait été collecté depuis de nombreuses années dans les fermes.

Cela est inacceptable pour les membres du conseil municipal de devoir loué du matériel qui n’a pas été donné à titre nominatif.

L’association du clos masure à Thérouldeville pourrait prêter gratuitement le matériel, mais le Comité des fêtes et la commune ont décidé de soutenir la démarche de conservation du patrimoine par le versement d’une subvention à hauteur de 300 € par le Comité des Fêtes et 100 € par la Commune. Les membres du conseil municipal acceptent cette organisation à l’unanimité.

**Contrat Magda QUIBEL** :

Suite à l’arrêt de travail de Mme CARPENTIER en début d’année et non remplacée, il a été décidé de compléter le temps partiel thérapeutique de Mme CARPENTIER en signant un CDD à Mme QUIBEL pour la durée du TPT. Une délibération avait été prise en septembre 2014 afin de pouvoir remplacer les membres du personnel titulaires empêchés.

**Table de pique-nique** :

Une table de pique-nique accessible aux PMR va être installée à la pointe de la rue du bout des marettes. 3 devis sont en cours et le choix se portera sur le modèle le moins cher.

Les membres du conseil municipal approuvent cette décision à l’unanimité des membres présents.

**Convention TAP** :

La salle des colombiers accueillera les enfants du TAP tous les jours sauf un jeudi sur 2 pour laisser la place au club des ainés.

Une convention de mise à disposition va être signée avec la Communauté de communes de la Côte d’Albâtre pour les années scolaires 2015-2016 et 2016-2017.

**Assistance à Maitrise d’Ouvrage avec ATD 76** :

L’agence Technique Départementale va réaliser pour la mairie le cahier des charges et tous les documents nécessaires pour le lancement du diagnostic pour la rénovation du bâtiment communal. L’ATD 76 et le CAUE travailleront de concert pour la consultation des entreprises spécialisées en vieilles pierres, la faisabilité…

Le coût du diagnostic est estimé entre 5 000 et 10 000 €.

Les membres du conseil approuvent à l’unanimité l’intervention de l’ATD pour cette opération.

**Décisions modificatives** :

Il convient de modifier les imputations budgétaires suivantes :

2111 - 5 000 €

2183 + 3 500 €

2284 + 1 500 €

61522 - 100 €

6574 + 100 €

**Questions diverses** :

* Le bureau Véritas viendra vérifier les installations électriques + gaz + secours des établissements recevant du public.
* Le téléthon avec Saint Valery audiovisuel aura pour partenaire la communauté de communes de la Côte d’Albâtre. Toutes les communes pourront être associées avec affichage de leur blason.

Une recherche sur le blason de la commune de Blosseville sur mer est en cours et c’est Mr Gérard FOUCHE, Maire de Manneville qui est en charge de ce projet. Une fois le blason trouvé il pourra être réalisé sur un drapeau.

N’ayant plus de question à l’ordre du jour la séance a été levée à 20h45.